

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le mardi seizième jour du mois de décembre 2014 (2014-12-16), à dix-neuf heures (19h00), à la salle du conseil située au 396, rue Mgr L'Heureux, Wotton, à laquelle sont présents :

Présences : Katy St-Cyr, mairesse,
Anouk Wilsey, conseillère,
Dominique Morin, conseiller,
Mathilde Noël, conseillère,
Michel McDuff, conseiller,
Karine Grenier, conseillère,
Nicole Gagnon, conseillère.

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil municipal étant tous présents, ceux-ci renoncent à l'avis de convocation requis et consentent à discuter et décider de tous les sujets qui seront présentés lors de cette séance.

Ouverture de la séance

Madame Katy St-Cyr, Mairesse, constate le quorum à 19h00. En l'absence de Madame Caroline Larose, Secrétaire-trésorière adjointe, Madame Karine Grenier, Conseillère, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Soumissions pour la cueillette et le transport des matières résiduelles
3. Période de questions
4. Levée de la séance

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1412-307 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Gagnon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE l'ordre du jour de cette séance extraordinaire soit adopté tel que proposé par la mairesse, Katy St-Cyr.

A D O P T É E

SOUSSIONS POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux soumissions suite à un appel d'offres paru en novembre dernier;

ATTENDU QUE la demande de soumissions s'échelonne sur cinq (5) ans et que le conseil est d'avis que cette période est trop longue;

ATTENDU la hausse des coûts que devraient subir la municipalité;

1412-308 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anouk Wilsey et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QU'AUCUNE des soumissions reçues ne soit prise en considération.

A D O P T É E

ENTENTE POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la Municipalité doit déterminer un responsable de la cueillette des matières résiduelles à compter du 1^{er} janvier 2015;

1412-309 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Noël et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité signe une entente d'essai de trois (3) mois avec La Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux. Ladite entente prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

Les cueillettes s'effectueront les mercredis et jeudis de chaque semaine et l'alternance entre les ordures et le recyclage demeurent les mêmes.

A D O P T É E

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne du public n'est présente.

LEVÉE DE LA SÉANCE

1412-310 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominique Morin et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la séance soit levée à 19h15.

A D O P T É E

La Mairesse

Conseillère et Secrétaire d'assemblée

Katy St-Cyr

Karine Grenier

COPIE